



MUNICIPALITE

**PREAVIS N° 09/2018
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port
Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du
réseau d'égout**

Séance de la commission

Date	Lundi 28 mai 2018, à 18h30
Lieu	Hôtel de Ville, salle n°6

LEXIQUE

CICG	Compagnie industrielle et commerciale du gaz
EC	Eaux claires
EP	Eclairage public
EU	Eaux usées
LEaux	Loi fédérale sur la protection des eaux
LMP-VD	Loi sur les marchés publics
MP	Marchés publics
OEaux	Ordonnance sur la protection des eaux
PGEE	Plan général d'évacuation des eaux
PE	Tuyau en polyéthylène
PP	Tuyau en polypropylène
RLMP-VD	Règlement d'application de la loi sur les marchés publics
SDIS	Service défense incendie et secours
SIGE	Service intercommunal de gestion
TC	Tuyau ciment

TABLE DES MATIERES

1.	OBJET DU PREAVIS.....	4
2.	INTRODUCTION.....	4
3.	DESCRIPTIF DU PROJET	4
4.	REVETEMENT DE CHAUSSEE.....	6
5.	DEVIS GENERAL.....	6
6.	CALENDRIER	7
7.	ASPECTS FINANCIERS	7
8.	CONCLUSIONS	9

Vevey, le 16 avril 2018

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. OBJET DU PREAVIS

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit de CHF 1'690'000.— pour financer les travaux de réalisation du système séparatif d'égout des ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port, ainsi que la partie nord de la rue du Conseil. Ces travaux représentent une longueur totale de 220 mètres et d'une surface d'environ 1'460 m². Ces travaux seront par ailleurs l'occasion de poursuivre le pavage de la vieille ville, choix initié en 1974 déjà. Le périmètre fait partie de la zone de rencontre de la vieille ville.

2. INTRODUCTION

Les collecteurs unitaires d'eaux usées (EU) et d'eaux claires (EC) dans le secteur de la rue des Deux-Marchés et de la ruelle de l'Ancienne-Monneresse sont plus que centenaires et en mauvais état, comme l'indique les relevés vidéos. Les chaussées, ainsi que l'éclairage public nécessitent une réhabilitation. Dans le cadre du Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), l'action N°13 prévoit la mise en séparatif de ce secteur dans un horizon de 2 à 5 ans. En outre, en 2013, nous avons dû réaliser des travaux d'urgence à la ruelle de l'Ancienne-Monneresse, suite à des constats de fuite importante du collecteur unitaire provoquant des dégâts dans la cave d'un riverain.

Lors des séances de coordination avec l'ensemble des services industriels, chacun a pu faire part de son intérêt à assainir ses conduites dans le périmètre considéré. C'est le cas du Service intercommunal de gestion (SIGE), de la Compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) de la Romande Energie, de Swisscom ainsi que d'UPC cablecom.

En ce qui concerne le revêtement final, le choix des pavés en lieu et place d'un enrobé bitumineux est envisagé par cohérence avec le développement du pavage en vieille ville.

L'action N°13 du PGEE sera réalisée en deux phases :

Phase 1 : ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port, partie nord de la rue du Conseil (objet du présent préavis).

Phase 2 : rue du Conseil, rue des Deux-Marchés (travaux envisageables dès 2021).

Compris dans le périmètre mis à disposition de la Confrérie des Vignerons, les travaux doivent se réaliser avant le printemps 2019, afin de ne pas perturber l'organisation de la Fête des Vignerons.

3. DESCRIPTIF DU PROJET

Conformément à la Loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux) du 24 janvier 1991 et de l'Ordonnance sur la protection des eaux du 28 octobre 1998 (OEaux), il s'agit en premier lieu de poursuivre le programme d'introduction du système séparatif. Ces travaux sont financés,

rappelons-le, par le prélèvement d'une taxe communale destinée à couvrir les frais engendrés par l'entretien, la transformation et l'extension des équipements communaux pour l'évacuation des eaux usées et des eaux claires.

A l'issue de ces travaux le réseau sera assaini à 61%.

3.1. Collecteurs d'eaux usées

Les travaux consistent à remplacer le vieux réseau unitaire existant par deux nouveaux collecteurs Ø 30 cm. L'un sera destiné à recueillir les eaux usées pour les amener dans le réseau de collecte du SIGE pour la station d'épuration, l'autre concerne les eaux claires.

Dans le périmètre considéré, les raccordements des parcelles privées seront réalisés. Les propriétaires riverains dont le réseau de canalisations n'est pas encore en système séparatif seront invités à le faire dans un délai raisonnable.

3.2. Collecteurs d'eaux claires

L'autre collecteur Ø 30 cm sera destiné à recueillir les eaux claires pour les amener dans le collecteur de la rue du Centre précédemment exécuté. Ce collecteur est raccordé à la Place de l'Ancien-Port, lui-même relié à l'exutoire PVC Ø 60 cm existant dans le Léman.

Dans le périmètre considéré les raccordements des parcelles privées seront réalisés. Les propriétaires riverains dont le réseau de canalisations n'est pas encore en système séparatif seront invités à le faire dans un délai raisonnable.

3.3. SDIS (Service défense incendie et secours)

Ce service prévoit de déplacer une borne hydrante et d'en supprimer une seconde. S'agissant d'un remplacement, les fouilles de génie civil, la fourniture et la pose des pièces sont à la charge de la Ville de Vevey, conformément à la convention.

3.4. Services industriels

En coordination avec l'ensemble des services industriels, des fouilles communes seront réalisées.

Le service intercommunal de gestion (SIGE) prévoit de remplacer sa conduite en fonte de Ø 125 mm sur 95 m, par une nouvelle en PE Ø 160 mm.

La compagnie industrielle et commerciale du gaz (CICG) va remplacer deux tronçons de conduite acier Ø 100 mm sur une longueur d'environ 110 m, par une nouvelle conduite en PE Ø 125 mm. De plus, le réseau en amont de la ruelle de l'Ancien-Port sera supprimé.

La Romande Energie prévoit l'extension de son réseau moyenne tension dans les ruelles concernées par le séparatif.

Swisscom prévoit de placer des nouveaux câbles dans ses gaines existantes et de remplacer son armoire située à la ruelle de l'Ancienne-Monneresse. Celle-ci sera mise en commun avec UPC cablecom.

Mise à part la mise en commun de l'armoire précédemment citée, UPC cablecom ne prévoit pas de remplacer son réseau.

3.5. Eclairage public

La Direction des espaces publics (DEP) saisira l'occasion des fouilles ouvertes pour procéder au remplacement des alimentations électriques de 9 nouveaux candélabres LED de type Montmartre.

4. REVETEMENT DE CHAUSSEE

Ce projet prévoit un assainissement complet des superstructures de chaussées en maintenant les gabarits existants.

L'enrobé bitumineux actuellement en place sera remplacé par une surface pavée sur une grande partie de l'emprise considérée. Il a été opté pour une variante de pavés identiques à ceux présents sur la Place Scanavin. Le pavé granit 8/11 sera posé en arc jusqu'à la façade des bâtiments. Le compactage soigné avec des matériaux de qualité permettra de limiter le tassement sur les surfaces de roulement. Le remplissage des joints au filer stabilisé permettra d'améliorer la compacité de l'ensemble. Ceci nécessitera toutefois un entretien annuel modéré.

Le système permettant la récolte des eaux pluviales sera également entièrement repensé. Une cunette centrale composée de 5 pavés en ligne sera réalisée sur la ruelle de l'Ancienne-Monneresse.

5. DEVIS GENERAL

5.1. Marchés publics

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics (LMP-VD) et de son règlement d'application (RMP-VD), un appel d'offres en procédure ouverte pour le marché de construction a été lancé. Les adjudications seront prononcées sous réserve de l'octroi du crédit demandé par le présent préavis.

5.2. Coût des travaux

Le coût des travaux ci-dessous a été calculé selon une estimation du bureau d'étude en charge de l'affaire. Le montant définitif sera adjugé sur la base des soumissions rentrées.

Travaux de génie civil

(y.c. notre part aux fouilles communes)

Fouilles collecteurs eaux usées et eaux claires	CHF 610'000.—	
Fouilles et revêtement de chaussées	CHF 705'000.—	
Fourniture fonte	CHF 45'000.—	
Eclairage public (fourniture Romande Energie / DEP)	CHF 40'000.—	
Participation réseau eau potable SIGE + SDIS	CHF 20'000.—	
Divers et imprévus (5%)	<u>CHF 70'000.—</u>	
Sous-total 1		CHF 1'490'000.—

Honoraires

Ingénieur civil phase 1 (projet et appel d'offres)	CHF 70'000.—	
Ingénieur civil phase 2 (exécution)	CHF 95'000.—	
Ingénieur civil (constats propriétés avant travaux)	CHF 20'000.—	
Géomètre officiel	<u>CHF 10'000.—</u>	
Sous-total 2		CHF 195'000.—

Frais

Appel d'offres MP / FAO

CHF 5'000.—

Sous-total 3

CHF 5'000.—

TOTAL GENERAL TTC

CHF 1'690'000.—

6. CALENDRIER

Les travaux pourront débuter au mois de juillet 2018. La durée des travaux est estimée à 8 mois pour se terminer en mars 2019. Une information écrite sera adressée aux riverains. Des panneaux informatifs avec indications des travaux envisagés et des mesures de circulation seront implantés dans un périmètre élargi du chantier. Un communiqué de presse sera diffusé avec relais sur les réseaux sociaux. Une rencontre avec la population du périmètre concerné sera organisée.

Appel d'offres en marchés publics	avril.....	2018
Préavis au Conseil communal	mai	2018
Décision du Conseil communal	juin	2018
Dossier d'exécution	avril-juin	2018
Décision d'adjudication.....	juin.....	2018
Ouverture du chantier	juillet	2018
Fin du chantier	mars.....	2019

7. ASPECTS FINANCIERS

7.1. Plan des investissements

Le plan des investissements 2016-2021 du 28 novembre 2016 prévoit sous chiffre N° 4201 "introduction du système séparatif des eaux et réfection des collecteurs" un crédit cadre annuel de

CHF 1'500'000.—

auquel il faut ajouter un 2^{ème} crédit cadre annuel sous chiffre N° 4005 "aménagement et entretien des routes et trottoirs, mesures de modération de trafic" de

CHF 1'200'000.—

Le total annuel pour des projets liant dans la plupart des cas des interventions souterraines (séparatif) et de surface (route) est de

CHF 2'700'000.—

Un montant de CHF 500'000.— est également inscrit pour la rénovation de l'éclairage public sous chiffre N° 4026 dans la rubrique nouveaux objets à engager.

Cette enveloppe globale 2018 comprend la part des travaux exécutables pour les projets :

Réfection de la route de St-Légier (Préavis N° 37/2016)
Rue du Nord (Préavis N° 10/2017)
RC 780 (Préavis N° xx/2018)
Ancienne-Monneresse (Préavis N° xx/2018)

CHF 340'000.—

CHF 1'070'000.—

CHF 900'000.—

CHF 800'000.—

pour un montant total de

CHF 3'110'000.—

L'engagement financier est de 15% supérieur à l'enveloppe annuelle prévue à cet effet. La nécessité de terminer les travaux tels que la RC 780 ou la ruelle de l'Ancienne-Monneresse avant la Fête des Vignerons en est la cause. Pour information, les investissements en 2019 seront réduits en conséquence.

7.2. Financement

Le financement de cet investissement sera assuré par la trésorerie courante.

7.3. Charges financières

Dans le but de mieux évaluer la totalité des charges annuelles futures découlant d'un investissement, il y a lieu de tenir compte d'un montant comprenant à la fois l'amortissement et les intérêts.

L'annuité constante, déterminée sur la base d'un intérêt calculatoire de 1,5% et d'une durée d'amortissement de 20 ans, s'élève à titre indicatif, à CHF 98'435.—, dont:

CHF	13'935.—	pour les intérêts
CHF	84'500.—	pour l'amortissement

7.4. Amortissement

Nous proposons d'amortir le crédit de CHF 1'690'000.— de la manière suivante :

Crédit de CHF 750'000.— pour l'introduction du système séparatif

Nous proposons d'amortir la dépense de CHF 750'000.— en une seule fois par prélèvement sur le Fonds de réserve des collecteurs, compte bilan N° 9280.11 qui est alimenté par les recettes représentant l'excédent de la rubrique budgétaire 460 "Egouts" et dont le capital disponible au 31.12.2017 s'élève à CHF 13'128'422.30, avant écriture de boucllement.

Crédit de CHF 940'000.— pour la chaussée et l'éclairage public

Nous proposons d'amortir le crédit total de CHF 940'000.— par un amortissement de CHF 47'000.— pendant 20 ans.

8. CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

- VU** le préavis n° 09/2018, du 16 avril 2017, concernant « Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port – Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout » ;
- VU** le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e

1. d'approuver le projet relatif à « Ruelles de l'Ancienne-Monneresse et de l'Ancien-Port - Demande de crédit d'ouvrage pour la mise en séparatif du réseau d'égout » ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'690'000.— pour ces réalisations ;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
4. d'amortir cette dépense de la manière suivante :
 - par un prélèvement d'un montant de CHF 750'000.— sur le compte au bilan N° 9280.11 "Fonds de réserve des égouts" ;
 - par un amortissement annuel de CHF 47'000.— pendant 20 ans.

Au nom de la Municipalité
la Syndique le Secrétaire



Elina Leimgruber Grégoire Halter

Municipale-déléguée : Mme Elina Leimgruber, Syndique et municipale-directrice de l'Administration générale, de la Direction de l'architecture, des infrastructures et de l'énergie et du Service des affaires intercommunales

Annexes :

1. Plan de situation
2. Plan des canalisations
3. Profil type



ANNEXE 1

PREAVIS

Ville de Vevey, Ruelles de l'A.-Monneresse et de l'A.-Port
Aménagements et assainissement des canalisations

Sans échelle

Phase I

date 09.04.2018

dess. RG

Vers. V2

Plan de situation

18.17.28-08.01

Légende:

- Nouvelle surface pavée :
Granit 8/11 - Idem Place Scanavin
- Nouvelle surface en
enrobé bitumineux
- Surface pavée existante
conservée



Ville de Vevey
Direction de l'architecture,
des infrastructures et de
l'énergie
Case postale
1800 Vevey



ANNEXE 2

PREAVIS

Ville de Vevey, Ruelles de l'A.-Monneresse et de l'A.-Port
Aménagements et assainissement des canalisations

Légende:

vevey
ville d'images

Ville de Vevey
Direction de l'architecture,
des infrastructures et de
l'énergie
Case postale
1800 Vevey

Sans échelle

date	09.04.2018
dess.	RG
Vers.	V2

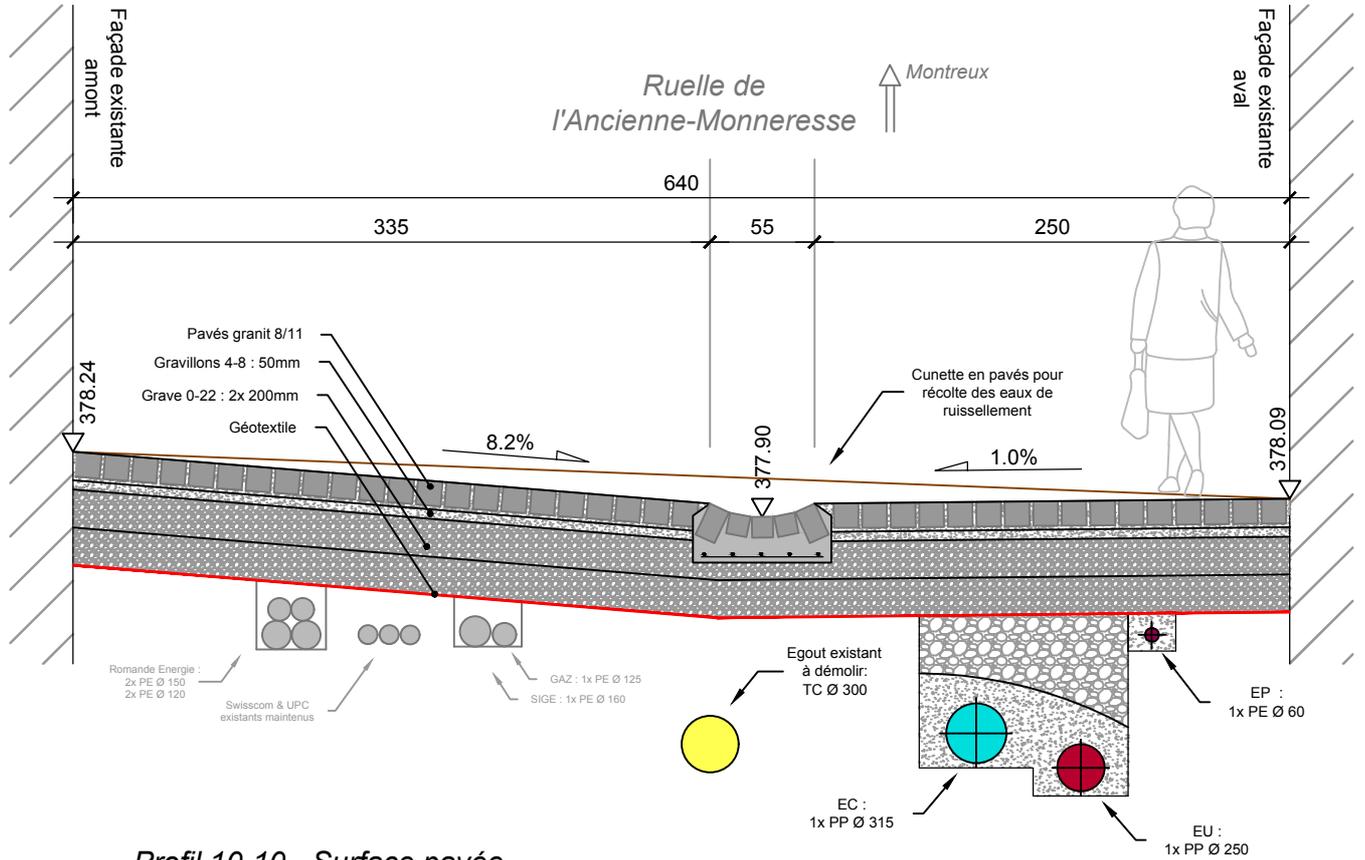
Phase I

Plan de canalisations

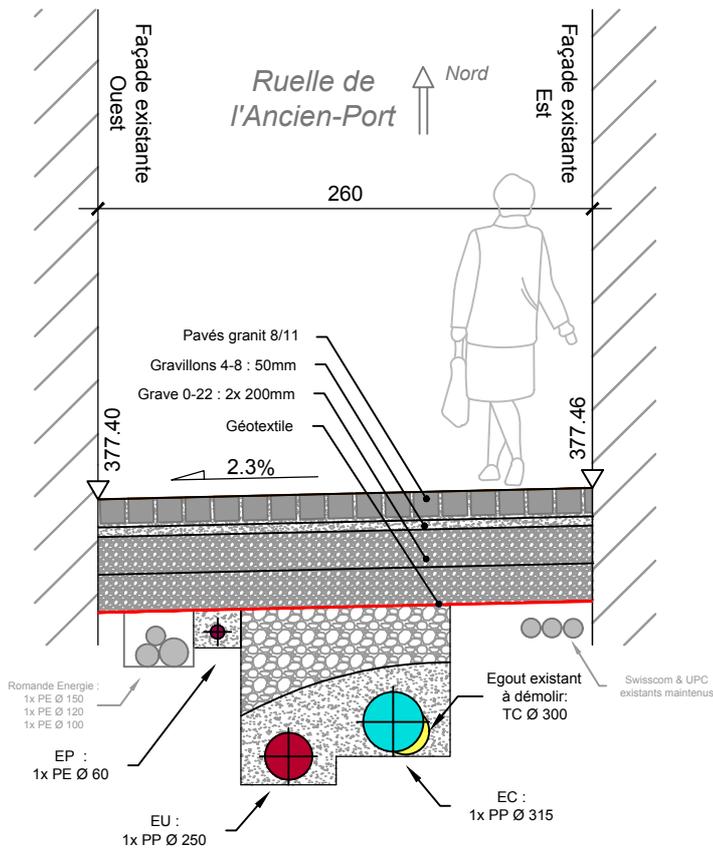
- Nouvelle Canalisation EC
- Nouvelle Canalisation EU
- Canalisation EC maintenue
- Canalisation EU maintenue
- Collecteur de concentration EU maintenu- (SIGE)
- EC - Phase II du projet
- EU - Phase II du projet

18.17.28-08.02

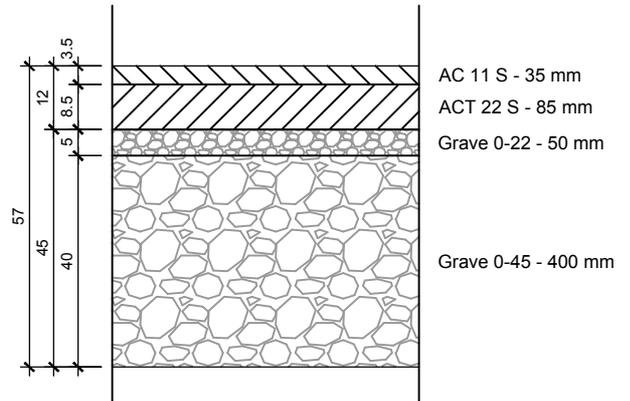
Profil 20-20 - Surface pavée



Profil 10-10 - Surface pavée



Détail - Chaussée en enrobé bitumineux



ANNEXE 3

PREAVIS

Sans échelle

date 09.04.2018

dess. RG

Vers. V2

18.17.28-08.03

Ville de Vevey, Ruelles de l'A.-Monneresse et de l'A.-Port
Aménagements et assainissement des canalisations

Phase I

Plan de profils et détail



Ville de Vevey
Direction de l'architecture,
des infrastructures et de
l'énergie
Case postale
1800 Vevey